

## COLLÈGE – LYCÉE

### « Choc des savoirs » : disloquer l'enseignement secondaire et briser nos métiers.

Après les réformes inégalitaires de Jean Michel Blanquer au lycée qui n'en finissent pas de faire des dégâts, Gabriel Attal a franchi une nouvelle étape en décembre pour rompre, cette fois, l'unité du second degré. Regroupements des élèves par niveau, réhabilitation du redoublement, possibilité de ne pas suivre les cours obligatoires, DNB transformé en examen de passage en Seconde... des élèves saisisent très tôt au collège qu'il est inutile de faire des efforts puisque les poursuites d'étude au lycée, ce n'est pas pour elles et eux. Une classe de prépa-lycée dans chaque lycée réunira l'ensemble des élèves recalé-es au DNB, enfermé-es dans une voie presque sans issue. Laisser du temps aux

élèves pour grandir, gagner en maturité, accéder à leur rythme aux savoirs les plus exigeants n'est pas compatible avec la logique de sélection qui va s'opérer dès la Sixième. Alors que des collègues en sont déjà directement victimes en classe et en vie scolaire, la frustration, la colère et la violence des élèves et des familles risquent fort de monter d'un cran face à tant d'obstacles – voire d'interdits – à la qualification.

À rebours de l'émancipation pour toute une génération par l'accès aux connaissances, c'est la domestication des comportements et des corps qui attend une partie de la jeunesse avec l'uniforme, le SNU ou les compétences psycho-sociales bientôt à l'œuvre dans le nouveau socle. En outre, ce socle réduira, au collège, les savoirs disciplinaires au profit d'une culture générale et patrimoniale, ce qui ne permettra toujours pas aux nouveaux programmes qui en découleront, de préparer les élèves à la Seconde.

Cette réorganisation du collège est aussi pensée pour déprofessionnaliser les professeur-es, soumis au contrôle permanent des évaluations standardisées, des certifications, des applications de l'intelligence artificielle. À cette automatisation des pratiques professionnelles, s'emboîterait en 2025, la réforme de la formation initiale qui abaisserait les savoirs universitaires des futur-es lauréat-es.

**RENONCER À  
L'ÉLEVATION DES  
QUALIFICATIONS  
POUR TOUTE LA  
JEUNESSE  
SIGNIFIERAIT  
RÉDUIRE LES  
QUALIFICATIONS  
DES PERSONNELS  
QUI LA FORMENT.**

La première déclaration de la ministre Oudéa-Castera, sous le regard de Gabriel Attal, confirme qu'elle ne fera rien contre les inégalités sociales et scolaires. Sa promotion du réseau privé, au détour d'un mensonge, n'est pas un faux pas, mais une invitation pour les plus privilégié-es à assumer leur repli communautaire et l'évitement décomplexé du réseau public. Un projet de société qui ne sera jamais le nôtre !

La participation à la grève du 1<sup>er</sup> février à l'appel de la FSU, de FO, de la CGT et de SUD est l'occasion d'une première riposte collective dont l'ampleur surprendra par sa force, de quoi mettre un coup d'arrêt à ce « choc des savoirs ».

**Gwénaél Le Paih**, secrétaire général adjoint

**Simon Bach**, secrétaire national Enseignements technologiques

**Sandrine Charrier**, secrétaire nationale Contenus et pratiques

**Claire Guéville**, secrétaire nationale Lycée

**Anne-Sophie Legrand**, secrétaire nationale Collège

# LES ANNONCES D'ATTAL EN DÉCEMBRE : LA VIOLENCE DU « CHOC DES SAVOIRS »

## LE COLLÈGE D'ATTAL EST RÉORGANISÉ POUR SÉLECTIONNER LES ÉLÈVES COMME AU LYCÉE DE BLANQUER !

Comme au lycée, l'éclatement du groupe classe dès la Sixième vise à sélectionner les élèves sur leurs capacités à construire leur parcours personnel, transformant le collège en une gare de triage précoce.

Avec 484 suppressions de postes dans le second degré pour la rentrée 2024, les mesures annoncées le 5 décembre par G. Attal ne seraient financées qu'en raclant les fonds de tiroirs, c'est-à-dire en donnant du travail supplémentaire aux professeur-es (heures supplémentaires ou Pacte) ou en siphonnant ce qui reste de la marge d'autonomie de chaque établissement.

Ce qui est prévu :

### ■ Suppression de l'heure de soutien/approfondissement en Sixième.

Le SNES-FSU demande que cette heure permette le rétablissement de la technologie. Mais ce n'est pas la volonté du ministère qui veut reprendre une heure d'enseignement aux élèves de Sixième pour financer partiellement la création d'un groupe de niveau à effectif réduit pour 15 élèves aux résultats fragiles.

### ■ Un fonctionnement en regroupements de 3 niveaux en mathématiques et français, sur la totalité de l'horaire, en Sixième et Cinquième à la rentrée 2024 puis en Quatrième et Troisième à la rentrée 2025 : il ne s'agit pas de groupes à effectif réduits, bien au contraire, puisque seul le groupe des élèves les plus faibles serait limité à 15. Son organisation et les emplois du temps seraient très contraignants. C'est le principe même du tri scolaire donc social des élèves.



© DR

■ **Scolarité aménagée pour les élèves les plus fragiles** : réduction temporaire des cours dans d'autres disciplines que les mathématiques et le français. La publicité de ce procédé déjà réglementaire va renforcer cette pratique exceptionnelle, qui devrait le rester. Le ministère prévoit la suppression de la LVB pour « alléger la scolarité », ce qui interdirait aux élèves l'entrée au lycée général et technologique et même certaines filières professionnelles.

■ **Des évaluations standardisées qui sélectionnent les élèves et placent les professeur-es sous contrôle.**

■ **Nouveaux programmes** simplifiés dont serait issu un nouveau socle étriqué : du CP au CE2 à la rentrée 2024, au cycle 3 en 2025 et au cycle 4 en 2026.

■ **REP et REP + : accueil de 8 heures à 18 heures y compris le mercredi.** Il ne s'agit pas de donner plus d'enseignement aux élèves mais d'un accueil périscolaire.

■ **Redoublement** : dès juin 2025, le dernier mot aux parents serait supprimé mais le redoublement est onéreux, ce qui assurera sa rareté.

■ **Stages de réussite pendant les vacances, prescrits en conseil de classe et conditionnant le passage au niveau supérieur** : moins chers que le redoublement.

■ **Manuels labellisés en 2026 et « bonnes pratiques »** : restriction de la liberté pédagogique des professeur-es.

## DNB : VERS UN DIPLÔME D'EXCL

Actuellement, le diplôme national du Brevet (DNB) est certes illisible, mais les mesures prévues pour la session 2025 en ferait un filtre sélectif pour la poursuite de la scolarité.

D'après les annonces du 5 décembre 2023, le DNB subirait un « choc » historique dès la session 2025.

Les épreuves terminales contribueraient à 60 % de la note finale (50 % actuellement). Elles pèseraient désormais plus lourd que le contrôle continu qui serait calculé à partir des moyennes disciplinaires annuelles.

Mais surtout, sous prétexte de valoriser le diplôme, Gabriel Attal a décrété que « quand on échoue au brevet, ça veut dire qu'on n'a pas le niveau pour entrer au lycée ». C'est une rupture sans précédent avec l'esprit de ce diplôme, le premier dans le cursus scolaire : le brevet, créé pour attester des acquis à la fin du collège, n'a en effet jamais été un obstacle à la poursuite d'études jusqu'ici.

Ce revirement affecterait avant tout les plus fragiles et notamment les collégien-nes en éducation prioritaire, le taux de réussite en REP+ étant, à

# POUR LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

## TOUJOURS MOINS D'ENSEIGNEMENTS ET D'AMBITION AU LYCÉE

Dans les annonces ministérielles, le lycée apparaît comme accessoire dans la masse des bouleversements qui touchent l'enseignement secondaire. L'important réside surtout dans ce qui est maintenu, envers et contre tout, malgré les dysfonctionnements majeurs qu'ont engendrés les réformes Blanquer.

Pas de remise en cause de la liberté de choix des spécialités dans la voie générale, pas d'abandon du contrôle continu, pas de révision en profondeur des modalités des épreuves de bac, notamment, du Grand Oral, pas de retour au groupe classe alors que tout démontre les effets délétères de sa disparition sur le suivi pédagogique des élèves et la qualité des collectifs de travail... Rien de ce qui aurait pu participer de « l'exigence des savoirs » n'est en réalité à l'ordre du jour.

■ **Consolider le niveau des élèves qui n'ont pas le DNB ?** Les classes « prépa-lycée » ont vocation à être implantées partout en lycée mais, à ce jour, on n'en connaît ni les programmes, ni les enseignements. Tout au plus, le ministère évoque la nécessité de la souplesse, se défendant d'en faire un sas d'attente avant la sortie du système scolaire.

■ **Redonner la main aux correcteurs et correctrices sur les notes des épreuves nationales avec la fin des « correctifs académiques » ?** S'ils se pratiquent au DNB dans certaines académies, ceux-ci n'ont jamais existé pour le bac ! S'agit-il d'empêcher les pratiques habituelles d'harmonisation, ou les bidouillages de notes opérées en masse ces dernières années ? Pour l'instant, rien ne vient préciser concrètement les choses.

■ **Renforcer le soutien et l'approfondissement en mathématiques et en français ainsi que l'apprentissage des langues vivantes ?** Il s'agit en fait de convoquer l'intelligence artificielle avec des applications gratuites dont on comprend bien qu'elles se substituent en fait aux moyens humains qui auraient été nécessaires.

■ **Certifier le niveau en mathématiques et en sciences ?** On ne sait pas ce que recouvre cette épreuve nationale anticipée, prévue et destinée à l'ensemble des élèves de Première GT. Culture scientifique, maths appliquées ? Le ministère ne le sait pas lui-même.

## USION ?

l'heure actuelle, de 10 points inférieur à la moyenne nationale. Il est même à craindre que les difficultés d'obtention du DNB soient encore accrues pour ces élèves, avec la mise en place des regroupements de niveau : la recherche montre que les professeur-es ont tendance à revoir leurs objectifs d'enseignement à la baisse face à un public étiqueté comme faible.

### QUEL AVENIR POUR LES REFUSÉ-ES AU DNB ?

Si l'orientation en CAP resterait possible sans réussir au brevet, les recalés au DNB ne pourraient accéder à une Seconde, qu'elle soit générale et technologique ou professionnelle, et seraient dirigés vers des « prépa-lycée ». Le ministère reste flou sur ce qui attendrait les élèves au terme de cette année. Le SNES-FSU refuse ces « prépa-lycée », qui institutionnalisent la relégation de dizaines de milliers de jeunes de 15 ans. Cela renforce le risque de décrocher ou d'être exclu du système scolaire et orienté vers l'apprentissage avec un contrat de travail.



# RÉFORME : UN COLLÈGE QUI TRIE

La réforme du collège annoncée pour la rentrée 2024 impose un changement de paradigme. Les dispositifs mis en place en 2023 n'en étaient que les prémices.

Depuis 2016, la concurrence entre les établissements, les disciplines et les professeur-es est exacerbée, ce qui casse les collectifs de travail dans un contexte de diminution des dotations horaires. L'objectif du ministère est d'atteindre l'autonomie maximale des établissements, c'est-à-dire de faire exploser progressivement tous les cadres nationaux, dont à terme celui de la grille horaire, comme on peut l'observer avec la réforme du lycée professionnel.

Les expérimentations non réglementaires se multiplient et sont valorisées par le ministère au nom de l'innovation mais ce sont des outils de déréglementation.

## LA PRIMARISATION DU COLLÈGE

La réforme de 2016 a amorcé la primarisation du collège en créant le cycle 3 inter-degrés. La tentative de création d'établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLSF) en 2019, avortée grâce à une forte mobilisation, avait pour objectif de réunir le collège avec les écoles du premier degré sous la houlette des chef-fes d'établissement. Le cadre des Cités éducatives (environ 1 400 prévues d'ici 2027) et des Territoires éducatifs ruraux (TER) pourrait favoriser leur éclosion.

## LES REGROUPEMENTS PAR NIVEAU, C'EST LA DÉMOTIVATION POUR LES UN-ES ET LA CONCURRENCE ENTRE LES AUTRES.

Enfin, la rentrée 2023 a permis l'entrée officielle des professeur-es des écoles dans les collèges avec les briques de Pacte de Soutien/approfondissement et d'Accompagnement aux devoirs en Sixième, qui externalisent la difficulté scolaire. Une hiérarchie intermédiaire

se construit avec les professeur-es coordonnant Devoirs faits ou encore avec les pacté-es organisant la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers. Il est même envisagé de désigner un-e référent-e de l'enseignement des mathématiques et du français par bassin. Avec la création des Conseils académiques des savoirs fondamentaux (CASF), plusieurs textes ministériels prévoient de mettre la liberté pédagogique sous coupe réglée en uniformisant les procédures d'apprentissage. Le ministère communique d'ailleurs sur des manuels certifiés. Tous les programmes seront revus et les évaluations nationales standardisées systématisées comme outil de pilotage.

## ÉLÈVES ET PROFESSEUR-ES RÉFORMÉ-ES

Un CAPES avancé avant la fin de la troisième année de licence serait une régression qui augurerait d'un projet de corps unique de professeur-es enseignant de la maternelle au collège.

Une réforme d'ampleur abrogerait la « Nouvelle Sixième » dès la rentrée 2024 puisque la totalité de l'horaire de français et mathématiques se déroulerait en regroupements de niveau, ainsi qu'en Cinquième puis, en 2025, aussi en Quatrième et Troisième. L'horaire élève de Sixième tom-



© DR

berait à 25 heures hebdomadaires : ce sont les élèves, par la suppression de la technologie, qui autofinanceraient une limitation à 15 élèves dans le regroupement « faible » ! Une expérimentation permettrait de retirer des enseignements, comme la LVB, aux élèves les plus fragiles. Avec des classes en barrette sur plus d'un tiers des heures, les emplois du temps de tous et toutes seraient dégradés.

## VERS UNE ÉCOLE DU TRI SOCIAL ?

La recherche dénonce unanimement les classes et groupes de niveau comme étant néfastes pour les élèves. Même l'OCDE, dans la synthèse de PISA, critique ce type de fonctionnement ainsi que le redoublement que Gabriel Attal a prétendu vouloir relancer. Regroupement par niveau, DNB érigé en barrage, classe « prépa-lycée », tout est là pour conduire les élèves les plus fragiles vers l'apprentissage. Au lieu d'apprendre à vivre ensemble, le collège deviendrait un centre de tri scolaire et donc social.

## EN MARCHÉ ARRIÈRE !

C'est pourquoi la Découverte des métiers devient la clé de l'orientation dans ce collège qui reviendrait aux balbutiements du collège unique, en marche arrière toute, pour défaire tous les efforts précédents de démocratisation de la scolarité.

Le SNES-FSU alerte les équipes sur les dangers d'une évolution à l'anglo-saxonne de l'École qui détériorerait les conditions de travail, d'études et qui porterait un projet de société encore plus clivée qu'elle ne l'est actuellement. Une autre École est possible pour faire société ensemble !

# UNE RÉFORME DU COLLÈGE ARTICULÉE À CELLE DU LYCÉE PROFESSIONNEL

**Les mesures Attal en collège font système avec la réforme de la voie professionnelle : encourager certain-es élèves à quitter le plus tôt possible l'école pour un contrat de travail.**

Le collège a été réformé en continu depuis 2017. L'accompagnement à l'orientation (12 heures en Quatrième et 36 en Troisième) s'est inscrit dans la grille horaire tandis que la Troisième prépa-pro se transformait en Troisième prépa-métiers dont l'esprit est d'orienter vers l'apprentissage pré-bac autant que vers le lycée professionnel. Un des objectifs des Cités éducatives est aussi le développement accru de l'apprentissage.

## QU'EST-CE QUE L'APPRENTISSAGE PRÉ-BAC ?

Un-e élève orienté-e vers un CFA n'est plus sous statut scolaire et coûte moins cher, à court terme, à l'Éducation nationale. Il ou elle dépend d'un contrat de travail et perçoit une faible rémunération, mais les aides prolixes de l'État aux entreprises qui embauchent des apprenti-es les transforment en main d'œuvre à très faible coût, qui concurrence des employé-es plus expérimenté-es sur le marché du travail. Toutefois, les ruptures de contrat sont fréquentes, avoisinant les 40 %. Une partie des jeunes abandonne alors toute formation. C'est une voie de l'échec.

## LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS

Le président Macron impose son projet d'ouverture béante des collèges au monde de l'entreprise, sans tenir compte du fonctionnement réel des établissements.

À la rentrée 2023, la Découverte des métiers dès la Cinquième s'est généralisée à tous les collèges, sans format horaire imposé, ni forcément sur tous les niveaux. Ce dispositif est un levier du tri social car il est avant tout conçu pour préparer l'orientation précoce vers l'apprentissage des élèves les plus fragiles. Le ministère du Travail prévoit de passer de



©

40 % à 60 % d'apprentis pré-bac d'ici 2027, soit 300 000 jeunes en plus. Rendre l'obtention du DNB obligatoire pour intégrer une Seconde GT ou professionnelle permettra de diminuer le nombre d'élèves lycéen-nes.

Pour le président, nul besoin de formation ambitieuse à un métier, l'important est de rendre ces élèves directement employables dans le bassin d'emplois local. C'est pourquoi le lycée professionnel, trop formateur et émancipateur, est une voie à abattre, à vider à coups de réformes.

## LA RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Quels sont les principes fondamentaux de la réforme de la voie professionnelle ? Changement de paradigme essentiel, elle passe sous la tutelle du ministère du Travail qui ne recherche que l'employabilité. Elle

## UNE LARGE INTERSYNDICALE ET LA FCPE MOBILISENT CONTRE LA RÉFORME EN LP.

avait déjà connu une réduction des heures d'enseignements généraux mais les horaires disciplinaires seront encore une fois diminués. Comme pour le collège, cette réforme est née sous le sceau du Pacte, dont la possibilité de dédoublements et dont de nombreuses missions dépendent désormais. Parmi elles, l'animation de la

Découverte des métiers au collège ou l'accueil de collégien-nes au lycée. Quant au cadre des grilles horaires nationales, il explose car les entreprises locales pourront avoir la main dessus, au gré de leurs besoins !

Alors que le lycée professionnel devait pouvoir former potentiellement l'ensemble de ses élèves à être capables de suivre des études supérieures, l'élève devra choisir en Terminale s'il suivra des cours intensifs pour ce faire, ou s'il partira en stage six à huit semaines. Ce sera aux dépens des élèves les plus fragiles et donc des classes sociales les moins favorisées.

## ALIMENTER LES FORMATIONS EN CFA

Un Bureau des entreprises est créé dans chaque lycée professionnel, notamment pour décider de la fermeture de 15 % des filières au cours des trois prochaines années. On sait déjà que ce bureau, composé de personnalités du monde économique, visera surtout les filières tertiaires, dont commerce et vente, parce que ces filières correspondent aux métiers en tension et peuvent facilement être transférées dans les CFA, devenant le modèle de référence.

La création du dispositif « Tous droits ouverts », qui permet de sortir du lycée les potentiels décrocheurs pendant quatre mois et de les orienter vers les dispositifs d'insertion, ne risque pas d'améliorer la situation.

L'ensemble des syndicats de la FSU et une large intersyndicale y sont opposés.

# ÉDUCATION PRIORITAIRE, MIXITÉ SOCIALE ET PRIVÉ : QUEL COCKTAIL !

**Premier responsable de la ségrégation sociale, l'enseignement privé ne cesse d'être privilégié alors qu'il favorise l'entre-soi. L'État augmente davantage son budget en 2024 que celui du secteur public.**

Jean-Michel Blanquer s'était davantage positionné comme le ministre d'une offre éducative publique et privée que comme un ministre du service public de l'Éducation nationale. Il est le premier à avoir fait la publicité d'un réseau d'écoles hors contrat : Espérance banlieues ! Il souhaitait réformer l'éducation prioritaire pour la réduire, en délabellisant les REP et en laissant leur gestion aux rectorats. Il n'a eu de cesse de la présenter comme absorbant trop de moyens, construisant une concurrence fallacieuse et malsaine avec la ruralité dont les problématiques sont spécifiques. Dans la pratique, le label ne préserve plus les moyens d'enseignement. Les effectifs débordent le seuil informel des 25 élèves par classe.

## LE DÉRAPAGE DE LA NOUVELLE MINISTRE SUR LE CHOIX DU PRIVÉ POUR SES ENFANTS EST INDIGNE DE SA FONCTION.

Jean-Michel Blanquer a institué la scolarité obligatoire à trois ans, forçant ainsi les communes à financer les écoles maternelles privées. La création de la plateforme Parcoursup a mis les formations publiques et privées de l'enseignement supérieur sur un pied d'égalité, brouillant toute lisibilité pour les familles les moins familières avec le système scolaire. Le téléservice d'orientation en Troisième pratique de même.

La « nouvelle éducation prioritaire » initiée par Jean-Michel Blanquer s'est résumée à la réactivation des internats d'excellence, aux cordées de la réussite et aux Cités éducatives qui devraient se développer jusqu'à concerner tous les Quartiers politique de la ville (environ 1 400 QPV) d'ici 2027, ainsi qu'à l'instauration d'une contractualisation des moyens avec les contrats locaux d'accompagnement (CLA). Les CLA ont permis d'octroyer des fonds publics supplémentaires au privé, rendu éligible (591 525 euros dans le budget 2023).

## LA MIXITÉ SOCIALE, PRÉTEXTE POUR FINANCER LE PRIVÉ

Avec Pap Ndiaye, le discours concernant l'éducation prioritaire s'est éteint, remplacé par le thème de la mixité sociale. Il a signé un protocole d'accord avec le secrétaire général de l'enseignement privé catholique sous contrat. Les rares efforts promis par le privé pour tendre vers une plus grande mixité sociale se feraient aux dépens de la mixité scolaire dans le public. L'Éducation nationale s'est, elle, engagée à faire la promotion du privé auprès des familles défavorisées et à inciter les collectivités locales à financer davantage la cantine et les transports, voire les travaux sur le bâti du privé.

Le ministère a ensuite publié pour la première fois l'indice de valeur ajoutée (IVAC) de tous les collèges, avertissant aussitôt la presse régionale qui a dressé des palmarès de collèges, mettant le privé en avant.

Le SNES-FSU rappelle son mandat : les fonds publics ne doivent financer que le secteur public.

À ce jour, une révision de la carte de l'éducation prioritaire est prévue pour 2025, liée à celle des QPV, mais à coût constant alors que les crises économiques s'enchaînent creusant toujours plus les inégalités. Une commission de l'Assemblée nationale préconise, à son tour, la suppression du label REP et, dans une logique d'objectifs et de résultats, une évaluation serrée des établissements REP+ promettant un pilotage par le néomanagement.

## L'AVIS DU SNES-FSU

Pour le SNES-FSU, le principe de la politique d'éducation prioritaire est de donner plus de moyens à tous les établissements, y compris certains lycées, où se concentrent les difficultés sociales car elles aggravent les difficultés scolaires.

L'extension de la carte de l'éducation prioritaire doit se faire sur la base de critères concertés, transparents et nationaux, avec un seul et même label pour tous, et sans contractualisation des moyens.

Il faut l'accompagner d'une politique de la ville exigeante pour parvenir à une mixité résidentielle car l'École ne peut pas tout.



# POUR UNE ÉCOLE RÉELLEMENT INCLUSIVE

**En dix ans, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisé-es en classe ordinaire a été multiplié par 2,5 et dépasse 150 000 élèves. Plus de 80 % sont scolarisé-es dans le secteur public.**

Un glissement des publics s'opère dans les structures et dispositifs d'accueil : on trouve de plus en plus souvent des élèves relevant d'IME ou d'ITEP en ULIS et d'ULIS en SEGPA.

Chaque classe accueille des élèves aux profils très différents. La demande de différenciation pédagogique laisse les professeur-es d'autant plus démuni-es qu'il y a pénurie d'accompagnement humain dans des classes pléthoriques. Ces inclusions pourraient être un progrès si, parallèlement, le nombre d'élèves par classe baissait drastiquement et si autant d'AESH que nécessaire étaient recruté-es.

Nulle mention de SEGPA ou d'UPE2A dans le dossier de presse de rentrée du ministère. La tendance vers une inclusion générale des élèves de SEGPA en classe ordinaire leur ôte le bénéfice qu'apporte cette structure. Depuis 2017, le ministère exclut les UPE2A de l'École inclusive ; pourtant les élèves allophones ont aussi des besoins particuliers. Les classes UPE2A sont trop souvent remplacées par des ersatz, nommés « dispositifs UPE2A ». Le temps imparti aux élèves pour acquérir la maîtrise de la langue française est insuffisant et n'est pas respecté dans la pratique pour libérer les places trop rares.

Le ministère annonce la création d'une ULIS par collège d'ici 2027.

## ENCORE DES MENACES

Le président Macron a fait plusieurs annonces lors de la sixième Conférence Nationale du Handicap.

Parmi elles, les PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) se transformeraient en PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité) censés apporter une « réponse de premier niveau ». Dans la pratique, c'est le ou la cheffe d'établissement qui déciderait des notifications d'accompagnement des jeunes en situation de handicap au lieu de la MDPH. L'Éducation nationale pourrait délivrer ainsi moins de notifications d'accompagnement humain, par économie et privilégierait l'usage d'un ordonnateur par exemple. Le PAS faciliterait, à la demande des familles, les interventions de professionnel·les de santé libéraux et d'AESH privé-es, creusant les inégalités entre élèves.

Toutefois, fin décembre, le Conseil constitutionnel a retoqué le cavalier législatif de la loi de finance qui aurait transformé les PIAL en PAS. Si le gouvernement ne renonce pas à ce projet, celui-ci est cependant freiné. Les IME et ITEP ne seraient plus voués à accueillir des jeunes mais subsisteraient sous forme de plateformes d'appui pour les personnels des



établissements scolaires qui recevraient ces jeunes en classe ordinaire. Une centaine d'expérimentations sont déjà en cours.

Chaque collège devrait avoir un personnel référent des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP), percevant une part fonctionnelle ISOE du Pacte. La dérive de la création d'une hiérarchie intermédiaire multipliant les injonctions pédagogiques se dessine sans respecter les compétences professionnelles des personnes travaillant dans les établissements spécialisés.

## DES MÉTIERS EN DANGER

Des AESH et AED seraient recruté-es comme ARE (Assistant-e à la réussite éducative), dont le nouveau cadre d'emploi permettra une polyvalence des missions entre la vie scolaire et l'accompagnement individuel des élèves. C'est un recul sans précédent pour les AESH dont la professionnalité serait dégradée au prétexte d'un temps plein. C'est un risque pour les vies scolaires de perdre les missions prioritaires des AED. Cela poserait aussi la question du rôle des CPE.

Le SNES-FSU porte ses revendications pour une École réellement inclusive : réduction des effectifs par classe, titularisation avec un salaire revalorisé et recrutement à temps plein des AESH dans un corps de la fonction publique. Les abus de la mutualisation des AESH doivent par ailleurs cesser : ils affectent aussi les enseignant-es qui se retrouvent avec plusieurs élèves à besoins éducatifs particuliers dans la classe sans les accompagnant-es.

# UN COLLÈGE POUR FAIRE SOCIÉTÉ : LE PROJET DU SNES-FSU

Face aux réformes néo-libérales du service public d'Éducation nationale, cherchant à le réduire à une École du tri social, le SNES-FSU affine son projet de formation de citoyen·nes émancipé·es.

Le collège est l'échelon intermédiaire de la scolarité. Les jeunes y sont scolarisé·es en pleine adolescence, âge où chacun·e se construit avec ses difficultés et contradictions. Les propositions du SNES-FSU se placent dans la perspective d'un collège qui construit un commun pour toutes et tous. Les élèves doivent grandir ensemble. La démocratisation de notre système éducatif en demeure la boussole essentielle dans une société traversée par de nombreuses inégalités. Il ne doit être ni primarisé, ni prétendre être un petit lycée.

L'organisation du collège doit rester structurée sur des savoirs disciplinaires pour assurer la continuité du second degré. Des savoirs exigeants et cohérents doivent autoriser l'accès à une culture commune : savoirs, savoir faire, savoirs pratiques. Le collège doit offrir à l'ensemble des élèves un accès au lycée, vers ses trois voies, dans la perspective d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

## DAVANTAGE D'HEURES D'ENSEIGNEMENT

Les inégalités scolaires se creusent, dans le lit des inégalités sociales, par exemple dans l'accès ou non à des activités extrascolaires et dans le choix de ces activités. De même les chercheurs et chercheuses montrent que l'École tend à externaliser une grande partie du travail scolaire hors de la classe car le manque de temps et les conditions de travail et d'étude trop dégradées empêchent de mettre en œuvre des programmes pléthoriques. Les devoirs à la maison, souvent énoncés de façon explicite, participent à creuser les inégalités scolaires en fonction du milieu social. Seules les familles conniventes avec les attendus de l'École en comprennent les enjeux et la façon de les expliquer aux élèves.

**PLUS D'ÉCOLE  
ET MIEUX  
D'ÉCOLE POUR  
L'ENSEMBLE  
DES ÉLÈVES :  
LE PROJET DU  
SNES-FSU  
REPENSE  
TOTALEMENT LE  
SECOND DEGRÉ  
JUSQU'À 18 ANS !**

supplémentaire en classe, jusqu'à 32 heures hebdomadaires selon le niveau.

Cela nécessite aussi des classes aux effectifs drastiquement revus à la baisse afin que l'hétérogénéité soit vraiment bénéfique aux élèves, comme le montre unanimement la recherche et pour réussir une École inclusive de qualité.

Le bâti scolaire doit pour cela être suffisant et rénové. Un plan de recrutement pluriannuel conséquent de professeur·es titulaires doit être mis en place, en ouvrant massivement des postes aux différents concours sans en abaisser les exigences et en revalorisant les salaires (point d'indice) et les carrières.

## PROPOSITION DE GRILLE HORAIRE

En 2023, le SNES-FSU a organisé un colloque sur le collège en plusieurs étapes à l'issue duquel son projet a été décliné sous forme d'un appel (cf. QR code).

Depuis le congrès de Montpellier, le SNES-FSU travaille à dresser un projet de grille horaire nationale par niveau, qui sera soumis au débat pendant le prochain congrès national de La Rochelle au printemps 2024.

Le projet de grille horaire du SNES-FSU permettra de garantir pour chaque discipline des temps d'étude en groupes à effectif réduit et/ou un temps d'enseignement augmenté afin de prendre le temps de mettre en œuvre, dans les meilleures conditions, des programmes repensés. Les dédoublements sont inscrits dans la grille de façon à garantir leur financement pérenne. Elle intègre le mandat de création d'un enseignement d'information-documentation mené sur chaque niveau par les professeur·es documentalistes. Une alternance de séquences en classe entière et en groupe à effectif réduit permettra de varier les situations d'apprentissage pour créer, expérimenter, manipuler et coopérer.

En participant à votre congrès académique préparatoire au congrès national du SNES-FSU de La Rochelle, vous pourrez reprendre la main sur votre métier en proposant des solutions concrètes et réfléchies pour le collège.



© DR

# CONTENUS ET PRATIQUES : AU COLLÈGE COMME AU LYCÉE, UNE RÉFORME AU SERVICE DU TRI SOCIAL ET SCOLAIRE

Nouveau socle restreint et nouveaux programmes recentrés sur des priorités, évaluations tous azimuts, pratiques professionnelles encadrées, pédagogie officielle et méthodes « éprouvées », parcours différenciés... la réforme qui se profile est fondée sur un renoncement à une culture commune émancipatrice pour toutes et tous. C'est une machine à renforcer les inégalités. Elle ne fera pas mieux réussir les élèves, et dégradera sans nul doute le métier et les conditions de travail.

## SAVOIRS FONDAMENTAUX : UN LEVIER AU SERVICE D'UN PROJET CONSERVATEUR

Le français et les mathématiques sont affichés comme les seuls « fondamentaux », disqualifiant ainsi les autres disciplines.

Redresser les scores de la France dans les évaluations internationales comme PISA est une attente ministérielle explicite. Des évaluations standardisées sont prévues tous les ans pour vérifier les acquis des élèves (et le travail des professeur-es ?). Elles seront évidemment centrées sur ce qui peut être évalué de manière automatisée, laissant de côté nombre de connaissances et compétences prévues par les programmes. Le risque est grand que les professeur-es de français et de mathématiques ne traitent plus que de fluence, orthographe et calcul mental, avec moins d'ambition pour les apprentissages.

Le Conseil académique des savoirs fondamentaux (CASF) est censé coordonner l'enseignement des « savoirs fondamentaux » sur les trois premiers cycles. Il pourra mettre en place des dispositifs de contrôle des pratiques professionnelles, que le ministère cherche à uniformiser.

## SOCLE COMMUN : UN CHANGEMENT DE PARADIGME

Le socle commun actuel conçu comme principe organisateur des programmes scolaires – avant d'être dévoyé au service de la validation de micro-tâches – changera de nature dès la rentrée 2025. Quatre « familles de compétences » le définiront : compétences fondamentales en mathématiques ; compétences fondamentales en français ; compétences psycho-sociales ; connaissances de culture générale. Certaines disciplines ne feraient donc plus partie du socle, ni des épreuves de DNB, sauf à considérer qu'elles n'ont d'intérêt que pour les compétences psycho-sociales (bien-être) et la culture générale (culture patrimoniale) qu'elles permettent de construire.

Les programmes scolaires seront revus pour permettre d'identifier les éléments du nouveau socle. On est proche du premier socle commun

**LE PROJET  
DE CULTURE  
COMMUNE DU  
SNES-FSU REND  
ACCESSIBLES  
DES SAVOIRS  
EXIGEANTS  
À L'ENSEMBLE  
DES ÉLÈVES.**



de 2005, issu de la Loi Fillon : le socle des indispensables pour toutes et tous, et l'ensemble des programmes réservé à celles et ceux qui peuvent aller plus loin. Une philosophie au service du tri des élèves.

## UN RENONCEMENT À L'AMBITION

Le nouveau socle commun devient une sorte de « kit de survie ». Quel retour en arrière, et quel renoncement ! Le SNES-FSU oppose à cette vision des apprentissages une culture commune construite sur un réseau de savoirs et de compétences. Elle doit permettre aux jeunes de quitter le système éducatif avec les clés de compréhension du monde, leur permettre émancipation et participation citoyenne, et leur donner les moyens de continuer à se former. Elle repose sur des savoirs et des pratiques issus des domaines culturels, humanistes, scientifiques, techniques, professionnels, artistiques, linguistiques, sportifs et physiques, sur l'éducation aux médias et à l'information.

## DE NOUVEAUX PROGRAMMES ET DES « BONNES PRATIQUES »

Tous les programmes seront revus en un temps record, de l'école primaire au lycée.

En Sixième application des nouveaux programmes à la rentrée 2025, en Cinquième, Quatrième et Troisième à la rentrée 2026. Pour les LVER du collège au lycée, application des nouveaux programmes à la rentrée 2025. Les nouveaux programmes de mathématiques seraient sans



doute fondés sur la méthode de Singapour (érigée en méthode officielle à l'école primaire dès la rentrée prochaine). L'Intelligence artificielle viendrait au secours des langues vivantes, des mathématiques et du français en particulier en Seconde pour différencier les apprentissages. Une épreuve de « mathématiques appliquées » en fin de Première générale et technologique en 2026 est prévue avec de nouveaux programmes en mathématiques en Seconde et Première générale et technologique à la rentrée 2025.

En guise de « bonne pratique », la « pédagogie explicite » prônée par Steve Bissonnette semble avoir les faveurs ministérielles.

## ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ (EAS)

L'éducation à la vie affective et sexuelle (désormais EAS) revêt une grande importance au collège et au lycée auprès des jeunes en construction. Programmes scolaires, séances d'EAS obligatoires (insuffisamment mises en place) y contribuent, en s'appuyant sur les équipes pluri-professionnelles et les associations agréées. Les récentes attaques de groupuscules d'extrême droite, tels « parents vigilants », ou religieux qui partagent l'idée

que l'EAS serait une menace pour la jeunesse rappellent les attaques qu'avaient connues les « ABCD de l'égalité » (2013). Le ministère doit protéger ses personnels et ne pas céder face à ces « paniques » infondées et réactionnaires.

Une proposition de programme sur l'EAS du cours préparatoire à la Terminale devait être livrée par le CSP fin novembre 2023, mais n'est toujours pas en ligne au 15 janvier.

Le changement de ministre, la vision passéiste de l'École qui est à l'œuvre, la refonte annoncée du socle commun et de l'ensemble des programmes scolaires d'ici 2026 auraient-ils eu raison de ces projets de programme ?

## ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES : DES PROJETS INQUIÉTANTS POUR LES DISCIPLINES SCOLAIRES

Le ministre Gabriel Attal avait annoncé l'arrivée du théâtre et de l'histoire des arts comme enseignements obligatoires au collège. Il semblerait que ce projet soit toujours d'actualité. Mais dans quel horaire, et avec quels moyens ?

Si l'ajout de ces enseignements se faisait à moyens constants, le risque serait grand que leurs horaires soient pris sur ceux des enseignements artistiques existants.

L'idée serait-elle de diviser par deux le temps d'enseignement des arts plastiques et de l'éducation musicale ou de les rendre optionnels, ou bien encore de favoriser la venue d'intervenants extérieurs ? Une très grande vigilance s'impose. Pour le SNES-FSU, il ne peut être question de supprimer l'obligation scolaire de l'éducation musicale et des arts plastiques, ni de diminuer les horaires actuels.

# BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE : SESSION 2024 SOUS TENSION

Si le ministère a décalé les épreuves de spécialité de mars à juin, il refuse de revenir sur les programmes, sur les moyens horaires nécessaires à la préparation du Grand Oral, et sur les attendus de ce dernier.

Dès la publication du calendrier, le SNES-FSU n'a cessé d'alerter le ministre sur les tensions qui pèsent sur les personnels comme sur les élèves en raison d'une cadence de travail difficilement soutenable. Cela vaut pour les conditions d'apprentissage et de préparation de l'examen comme pour les conditions de correction imposées aux personnels. Ces derniers pouvant également être convoqués pour le Grand Oral, le temps disponible pour la correction de l'écrit est très réduit : le ministère organise un travail de mauvaise qualité. Et pour éviter de répondre aux véritables préoccupations des enseignant-es, Gabriel Attal a communiqué abondamment en décembre sur la disparition du « *correctif académique* ». Dans les corps d'inspection, on se demande ce que peut bien être ce « correctif » statistique... qui n'existe pas ! En revanche, depuis la création du bac Blanquer avec ses deux jours d'épreuves par spécialité, des modifications de notes en masse ont bien été constatées, une forme d'harmonisation « au clic » prétendant compenser l'inégale difficulté des deux sujets. C'est précisément à ce principe des deux sujets de spécialité que le ministère refuse de renoncer. La modification des notes attribuées par les correcteurs et correctrices dans un but d'harmonisation (circulaire de 2012) n'est absolument pas abandonnée, et les pressions s'exerçant sur les évaluateurs et évaluatrices continueront.

## RETOUR DU PLE

Le changement de calendrier du baccalauréat a pour corollaire la volonté du ministère d'élargir le périmètre du « Projet local d'évaluation » qui, réglementairement, ne concerne que les enseignements évalués en contrôle continu. La confusion est entretenue entre la part de contrôle continu du baccalauréat et les notes des bulletins prises en compte dans Parcoursup. La consigne a été donnée aux personnels de direction et aux inspections d'inclure les pratiques d'évaluation en français, philosophie, et enseignements de spécialité dans le Projet local d'évaluation. Les notes des enseignements évalués par une épreuve terminale doivent être étroitement surveillées tout au long de l'année, puisque les notes obtenues aux épreuves de spécialité sont désormais trop tardives pour Parcoursup. L'objectif de donner accès à des notes « fiables » pour un tri optimal des dossiers passe avant celui de permettre les apprentissages que le baccalauréat est censé certifier.

## PARCOURSUP, LE VERROU DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour la cinquième année consécutive, le ministère de l'enseignement supérieur a annoncé des aménagements de la procédure Parcoursup. Sous couvert d'améliorations, il s'agit de perfectionner la capacité à sélectionner les candidatures et à promouvoir l'enseignement supérieur privé, tout en limitant l'accès à l'enseignement supérieur public. Comme à chaque bilan, le gouvernement a vanté les réussites de sa plateforme

et a mis en avant la satisfaction de ses utilisateurs. Rappelons pourtant qu'avec 6,5 % des bachelier-es sans affectation à la fin de la phase principale (et 13,34 % de l'ensemble des candidat-es), Parcoursup fait à peine mieux qu'APB lors de sa dernière année alors qu'il y avait officiellement plus de bachelier-es et moins de places disponibles !

## SÉLECTION GÉNÉRALISÉE ET VITRINE DU PRIVÉ

Stress, sentiment d'arbitraire et d'injustice, l'opacité de la procédure et des critères de sélection, ne cessent d'interroger. Pourtant, une fois de plus, le ministère se réfugie dans des préconisations techniques ou limitées à des éléments de communication. Soumis à l'exigence de trans-

## LE POIDS DES FORMATIONS PRIVÉES NE CESSE DE GRANDIR D'ANNÉE EN ANNÉE DANS PARCOURSUP.

parence des informations apportées aux candidat-es, le dernier projet de décret modificatif impose désormais aux formations d'afficher le montant des frais de scolarité, l'habilitation à recevoir des boursier-es, l'éventuel label attribué par l'État, mais aussi le taux d'admission de l'année précédente, ainsi que le taux d'insertion professionnelle. Sous couvert de transparence, ces modifications concourent dans les faits à légitimer les formations privées

## UN TRI ORGANISÉ DÈS LA CLASSE DE SECONDE

dont le poids ne cesse de grandir d'année en année. En parallèle, le ministère poursuit la généralisation du système des quotas pour l'affectation des bachelier-es du Professionnel en BTS, mais esquive toujours le problème des capacités d'accueil qui se réduisent, pour la voie technologique par exemple.

Les élèves de Seconde ont dorénavant la possibilité de créer leur profil Parcoursup pour pouvoir se renseigner sur les critères de sélection auxquels ils et elles seront soumis-es deux ans plus tard. Le ministère reconnaît donc en creux avoir menti sur les ressorts des réformes du bac et du lycée, quand le ministre Blanquer et ses alliés érigeaient le principe de la liberté de choisir ses spécialités de Première selon ses goûts et ses passions.

# ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS DU

La réforme du lycée Blanquer n'en finit pas de subir des aménagements, des ajustements, des correctifs. Le lycée Blanquer, en plus d'être inégalitaire, est devenu illisible et incompréhensible. Une volonté manifeste de déréguler pour casser les cadres protecteurs pour les

## VOIE GÉNÉRALE, L'ESCROQUERIE DU LIBRE CHOIX

Le lycée général réformé repose sur l'idéologie du « libre choix ». « Libéré-e » du « carcan » des séries, l'élève pourrait construire son propre parcours personnalisé en combinant « librement » ses spécialités. Mais ce discours relève du mythe, voire de l'escroquerie.

D'abord, tous les territoires ne sont pas aussi bien couverts et certaines spécialités sont parfois presque inaccessibles. En pratique, les choix faits par les élèves s'inscrivent toujours très majoritairement dans la logique

**ENVIRON NEUF  
ÉLÈVES DE  
TERMINALE SUR  
DIX CHOISSENT  
UNE DOUBLETTE  
QUI EXISTAIT  
DÉJÀ AVANT !**

des anciennes séries (environ neuf élèves de Terminale sur dix choisissent une doublette qui existait déjà avant) : le « carcan » des séries avait au moins l'intérêt de proposer des formations cohérentes, et les élèves ont la bonne idée de ne pas trop s'en éloigner. Pourtant des parcours originaux sont bien apparus, mais ce « libre choix » vient beaucoup plus souvent des élèves d'origine défavorisée que des élèves d'origine

(très) favorisée – ces dernier-es concentrent nettement leurs choix sur un petit nombre de combinaisons perçues comme « rentables », et renvoyant directement aux anciennes séries. L'enjeu de Parcoursup est ici crucial, et les données du ministère montrent que les choix « originaux » débouchent plus souvent sur des refus d'admission. On voit en quoi ce discours du « libre choix » est une tromperie, puisque les élèves qui « jouent le jeu » se retrouvent piégés.

### INÉGALITÉS SOCIALES TOUJOURS LÀ

Plus largement, le lycée général réformé n'a pas fait disparaître les inégalités sociales de parcours scolaire, il les a simplement rendues plus

floues. Pourtant, elles sont toujours là : les élèves d'origine favorisée ne font pas les mêmes choix que les élèves défavorisés ; les filles et les garçons ne font pas non plus les mêmes choix (les filles sont sous-représentées dans les combinaisons « scientifiques », alors que l'égalité progressait depuis vingt ans, et les garçons sont toujours sous-représentés dans les combinaisons type « humanités »).

Le discours du libre choix n'a donc pas produit un bouleversement des pratiques : il a essentiellement laissé libre cours aux inégalités sociales, aux « délits d'initiés » des familles qui peuvent jouer le « libre jeu » de la concurrence scolaire. Il a surtout renforcé la vision des élèves en tant que (libres) entrepreneurs individuels de leur scolarité. Un programme libéral mis en pratique, donc, et tout l'inverse de ce que la démocratisation du lycée exigerait.



## SECONDE : STAGE OBLIGATOIRE OU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Dès cette année scolaire, très précisément du 17 au 28 juin, les élèves de Seconde générale et technologique devront effectuer une séquence d'observation en milieu professionnel. Il s'agit en théorie d'une obligation sauf en cas de séjour à l'étranger au titre de la mobilité internationale ou de séjour de cohésion du SNU.

Réglementairement, il sera donc possible d'échapper à cette obligation par un séjour à l'étranger ou le séjour de cohésion du SNU. Le ministre Gabriel Attal a même affirmé devant le patronat que les « jobs d'été » feraient office de stage. Rien ne vient pourtant étayer cette dernière affirmation, pour l'instant. La Fonction publique proposerait 100 000 stages et parmi eux, les professeur-es des écoles seraient sollicités pour accueillir des élèves de Seconde. L'objectif officiel consiste à tenter de dégager un vivier de futur-es enseignant-es, parmi des élèves repérés dès la Seconde. À ce jour, le ministère n'est toujours pas en mesure de préciser le cadre du suivi et de l'évaluation de ce stage mais promet une note de service pour les toutes prochaines semaines. Faute d'information, beaucoup de lycées improvisent toutes sortes de dispositifs, associant parfois le bureau des entreprises de LP ou des associa-

tions extérieures. Certains sollicitent d'ores et déjà des enseignant-es pour la recherche de stages, leur suivi et la correction de rapports à la rentrée de septembre, tout cela sans aucun cadre réglementaire.

Toutes les conditions sont ainsi réunies pour creuser les inégalités sociales pourtant déjà si importantes. Les jeunes issues de familles socialement favorisées bénéficieront d'un réseau ou de moyens qui leur permettront de franchir l'obstacle sans problème.

Il ne restera aux naufragés du système que le SNU, dont la version scolaire masquée par le label « classe et lycée engagés » participe d'une conception éducative qui relève davantage de la mise au pas, plutôt que de l'éducation. « Libres d'obéir » sous uniforme ou dans le monde du travail, voilà le projet !

# LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

élèves, les familles et les personnels.

## VOIE TECHNOLOGIQUE MENACÉE DE DISPARITION

Initialement oubliée de la réforme Blanquer, la voie technologique qui rassemble toujours plus de 27 % des élèves du lycée GT, continue de causer autant de migraines au ministère. Il ne sait pas comment gérer ces élèves alors qu'il aimerait bien les pousser soit vers la voie générale soit vers la voie professionnelle.

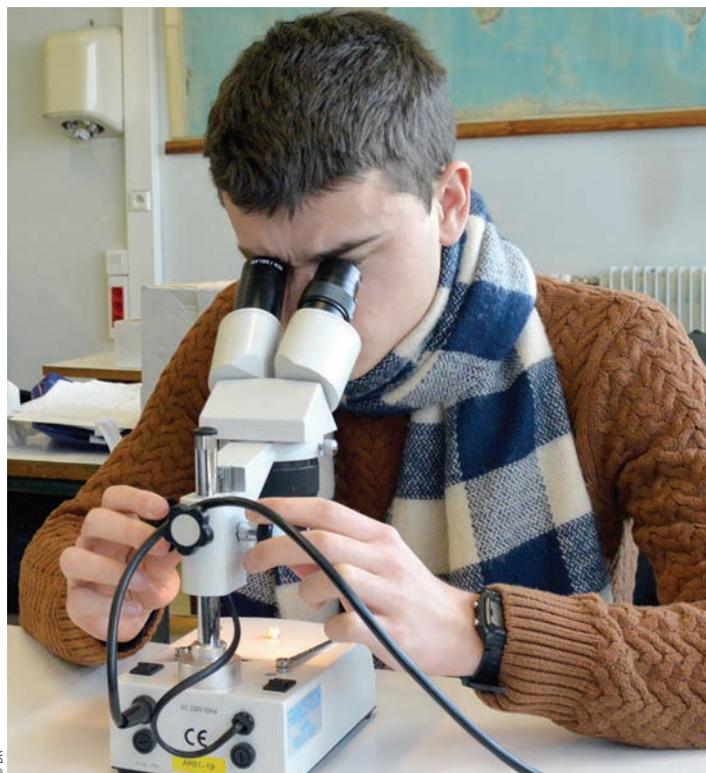
Le rapport de la consultation sur la mission « exigence des savoirs », toujours retenu par le ministère, apporterait des « pistes » pour la voie technologique. Mais celles-ci montrent à quel point le ministère ne connaît rien à cette voie, il propose des solutions hors-sol. L'organisation actuelle des enseignements de Seconde ne permet pas d'avoir une orientation éclairée vers la voie technologique dans le cycle terminal. Les rapporteurs imaginaient une option de NSI en Seconde pour les élèves souhaitant s'orienter vers la STI2D ou la STMG en supprimant l'enseignement de SNT. Cette option pourrait « susciter des vocations, notamment féminines, vers la spécialité NSI », qui est une spécialité... générale. On voit bien le flou dans lequel navigue le ministère autour de la voie technologique. On

**LE SNES-FSU DEMANDE EN SECONDE UNE OPTION TECHNOLOGIQUE OBLIGATOIRE ET FINANCÉE, PERMETTANT AUX ÉLÈVES UNE ORIENTATION ÉCLAIRÉE VERS LA VOIE TECHNOLOGIQUE.**

comprend que la voie technologique pose problème au ministère, mais que la réorientation des plus de 290 000 lycéen·nes technologiques n'est pas si simple.

### VALORISER LA DÉMARCHE TECHNOLOGIQUE

Le SNES-FSU a un tout autre projet pour la voie technologique, à commencer par une option technologique de Seconde obligatoire permettant aux élèves une orientation éclairée vers la voie technologique. Les enseignements du cycle terminal ne sont pas cohérents actuellement. L'abandon artificiel de la troisième spécialité en Terminale correspond à un regroupement de deux spécialités sans aucune cohérence scientifique. La mise en place d'un tronc commun permet des regrou-



© DR

pements sans aucune logique pédagogique et ne permet plus la connexion entre les matières de l'enseignement général et celles de l'enseignement technologique. La démarche technologique permettant de travailler le projet technologique est totalement mise de côté. L'oral de projet a été transformé en Grand Oral et le projet développé n'est plus au centre de cet oral. Les élèves, lorsqu'elles et ils travaillent réellement le projet, ne peuvent pas se servir des productions lors du Grand Oral. Entre l'option technologique de Seconde qui ne permet pas une orientation choisie et le cycle terminal totalement incohérent, c'est toute la logique du lycée Blanquer qu'il faut abattre.

### Le label « Classe engagée » ou le SNU masqué !

Au-delà du projet pédagogique qu'il intègre, le label, institué en cette rentrée 2023 modifie l'organisation des établissements. En effet, le séjour de cohésion du SNU, de deux semaines, a lieu sur le temps scolaire, et est soumis à autorisation parentale. La totalité des élèves qui resteront dans l'établissement devra être répartie dans les autres classes. Que ce soit pour la « classe engagée » ou le « lycée engagé », la labellisation relève d'une décision du conseil d'administration. Le vote est obligatoire. En parallèle, les séjours individuels restent possibles et se concentrent sur les vacances scolaires à partir de février. À ce jour, en l'absence de décret modificatif relatif au SNU, le séjour de cohésion demeure réservé aux jeunes de nationalité française.



© DR

# LES ENJEUX DU POST-BAC

## BTS et CPGE : des démocratisations de l'accès à l'enseignement supérieur en danger.

Au fil des réformes accumulées depuis 2017, le BTS se retrouve menacé, alors même qu'il a fait ses preuves de démocratisation des études supérieures. Le pouvoir serait-il à ce point allergique à l'accès à l'enseignement supérieur pour toutes et tous ?

Entre la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (2018) et les réformes de la voie professionnelle (Blanquer puis Grandjean), le BTS se retrouve dans la tourmente. Les effectifs des étudiant-es scolarisé-es en EPLE se réduisent fortement quand le nombre de places en STS est en progression constante depuis plus de 15 ans. Dans un jeu de vases communicants, les effectifs sous statut scolaire chutent lorsque ceux en apprentissage progressent. Finalement, cette progression se fait au profit des formations en apprentissage. Celles-ci, grâce la loi Pénicaud, sont majoritairement installées dans des CFA privés hors contrat : seuls 15 % des apprenti-es en STS sont scolarisé-es dans des structures existantes dans les EPLE (UFA, CFA, SA).

### DES BTS SOUS STATUT SCOLAIRE

Et ce n'est qu'un début, la réforme de la voie professionnelle pourrait accélérer le tout. Allocation pour les périodes de formation en milieu professionnel, parcours différencié en Terminale, tout est fait pour accentuer la désertion des BTS sous statut scolaire. On peut parler de démocratisation d'accès à l'enseignement supérieur pour le BTS car il présente des taux de réussite élevés, ce qui n'est pas le cas avec l'apprentissage : les taux de réussite y sont plus faibles et les taux de rupture sont très élevés (environ 25 %). Ce type de formation est fortement risqué pour les bachelier-es mal armé-es pour la poursuite d'étude.

Il est impératif d'imposer une autre orientation : défendre une préparation au diplôme dans le public qui protège les étudiant-es et les collègues.

### LES CPGE : DES FORMATIONS ACCESSIBLES QUI FONT LEURS PREUVES

Classes du post-bac installées dans les lycées, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) relèvent à la fois du secondaire pour les moyens et la gestion des personnels, et du supérieur pour les programmes. Le SNES-FSU est attaché à l'ancrage des classes préparatoires dans le second degré pour faciliter la transition des lycéen-nes vers le

post-bac et à la démocratisation des classes préparatoires : ce défi sera relevé quand la démocratisation, et non la seule massification, du second degré sera réussie. Grâce à un fort taux de poursuite d'études et d'intégration dans les Grandes Écoles et une bonne insertion professionnelle après cinq ans d'études supérieures (2+3 avec l'obtention du grade Master), les CPGE attirent plus de 81 000 bachelier-es.

### BTS ET CPGE : DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN LYCÉE, GRATUITES ET DANS LE RÉSEAU PUBLIC !

La concurrence de bachelors ou autres cycles pluridisciplinaires d'études supérieures (CPES) pourrait fragiliser les classes préparatoires. Cependant, pluridisciplinaires, elles offrent aux bachelier-es une ouverture et un bon accompagnement pédagogique. Elles sont également gratuites, ce qui constitue une alternative aux formations supérieures du privé qui sont chères et dont Parcoursup est la vitrine. Elles accueillent un public qui se diversifie, plus hétérogène scolairement. Le SNES-FSU défend le déploiement de CPGE pour bachelier-es technologiques et professionnels mais exige, cependant, des moyens dédiés et nouveaux.

### MOBILISER CONTRE LES FERMETURES

L'Île-de-France concentre encore un tiers des étudiant-es de CPGE et dans la seule ville de Paris un-e étudiant-e sur cinq. La création de nouvelles classes pourrait être l'occasion d'un rééquilibrage territorial, le SNES-FSU défendant un maillage territorial serré et des CPGE de proximité. C'est au niveau du ministère que ce pilotage doit être mené, et non au niveau des rectorats. La pression de ces derniers sur les effectifs doit cesser, 48 élèves par classe ne peut être qu'un maximum. C'est d'ailleurs, au prétexte d'une addition de places vacantes comptabilisées en-dessous de 48 que le rectorat de Paris justifie ses projets inacceptables de fermeture de classes.

Les CPGE qui forment chaque année près de 40 000 futur-es cadres dans de nombreux secteurs d'activités ont toute leur place dans la diversité de l'enseignement français.

### Post-bac lycée : généralisation possible des PPPE

Le PPPE (parcours préparatoire au professorat des écoles) permet déjà aux bachelier-es de suivre une formation pour préparer le concours de professeur-es des écoles. Le ministère souhaite développer ce modèle alternatif de formation, partagé entre le lycée post-bac (75 % de la formation en L1, 50 % en L2 et 25 % en L3) et l'université qui complète les cours. Il compte bien sur son projet de concours en fin de L3 pour convaincre des lycéen-nes de s'y inscrire. Mais avec quels moyens et quels programmes ? Le risque d'un parcours en tuyaux d'orgue qui enfermera les jeunes soumis-es à une formation conçue par leur futur employeur est lui bien réel.



© DR

# UN AUTRE LYCÉE EST POSSIBLE

Le projet éducatif du SNES-FSU pour le collège et le lycée s'appuie sur des exigences et des propositions concrètes et cohérentes pour une scolarité obligatoire portée à 18 ans. Elles nécessitent une politique éducative ambitieuse, des choix budgétaires, des mesures de revalorisation et aussi un plan pluriannuel de recrutement pour inciter les étudiant-es à se diriger vers nos métiers. Cette politique doit se donner les moyens d'un service public de qualité et lutter contre la concurrence de l'enseignement privé qui favorise l'entre-soi.

À court terme, le SNES-FSU revendique une organisation transitoire des enseignements et du baccalauréat qui limite les dégâts des réformes Blanquer :

- **conserver les trois spécialités en Terminale** et en finir avec la logique délétère du principe de spécialisation par élimination ;
- **supprimer le contrôle continu** et regrouper l'ensemble des épreuves nationales du bac en juin ;
- **aménager les programmes et les épreuves** qui le nécessitent dont le Grand Oral, qui ne doit évaluer que ce qui fait l'objet d'un enseignement et s'appuyer pour la voie technologique sur le projet technologique ;
- **reconstituer la classe** comme collectif de travail ;
- **supprimer tous les éléments qui font de Parcoursup une plateforme de tri social** et transformer les enseignant-es en agent-es de la sélection (fiche Avenir, projets motivés, etc.) et dont le SNES-FSU rappelle qu'il demande la suppression ; anonymiser réellement les dossiers de candidatures en supprimant la mention de l'établissement d'origine ; hiérarchiser les vœux d'orientation pour accélérer la procédure d'affectation.

À moyen terme, il y a urgence à repenser toute l'architecture du lycée et les modalités des épreuves du baccalauréat. Après la classe de Troisième, le service public doit permettre à tous et toutes de poursuivre leur scolarité dans une des trois voies du lycée. Face au constat de la hiérarchie des voies dans le lycée actuel et aux défis climatiques, économiques et démocratiques, le SNES-FSU revendique l'accès pour toutes et tous à une culture commune générale, technologique et professionnelle.



© DR

Le baccalauréat doit retrouver sa valeur de diplôme national qui garantit l'accès à une formation publique de l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, le lycée général et technologique doit être repensé : une organisation cohérente, préoccupée d'abord par la qualité des apprentissages, des contenus, et non par l'orientation et l'évaluation permanente, pour garantir une orientation choisie et le droit à la réussite dans une formation publique de l'enseignement supérieur.

Des séries renouvées permettront une formation cohérente, en lien avec des poursuites d'études ouvertes et diversifiées. Les programmes scolaires devront être construits en cohérence au sein de chaque nouvelle série et permettre de construire une culture commune et des poursuites d'études ouvertes et diversifiées. Les programmes des séries technologiques devront notamment être

## L'ARGENT PUBLIC DOIT ALLER VERS L'ÉCOLE PUBLIQUE.

repensés afin de redonner à la voie technologique toutes les ambitions de faire réussir les élèves et de lui en donner les moyens.

Il y a urgence à mieux articuler les contenus du collège et ceux du lycée. Ainsi, la classe de Se-

conde pourrait être redéfinie pour y retrouver, en plus des enseignements actuels, les disciplines enseignées en collège, que ce soit en tronc commun ou avec des options obligatoires financées, laissant la place aux choix des jeunes dans une offre commune dans tous les lycées. Dans cette perspective, il paraît incontournable de renforcer la place des enseignements technologiques avec une option technologique obligatoire. Une option obligatoire, artistique, de LCA, de langues vivantes étrangères ou régionales pourrait être mise en place sur le même principe.

Les formations supérieures du lycée devront être renforcées, notamment les CPGE de proximité et les BTS dont les effectifs sous statut scolaire chutent de façon vertigineuse au profit de l'apprentissage, excessivement subventionné.

Les lycéennes et lycéens doivent pouvoir trouver et organiser dans tous les lycées des espaces de liberté, d'émancipation et d'échanges entre elles et eux.

# REMPLACEMENT DE COURTE DURÉE, NOUVELLES OFFENSIVES À VENIR !

La première déclaration de la nouvelle ministre de l'Éducation nationale, une véritable provocation, justifiant son choix du réseau privé pour ses enfants par des remplacements mal assurés dans le public, ne fait aucun doute sur la priorité du ministère à imposer les remplacements de courte durée à la profession. Dans l'état de la réglementation, rien ne peut être demandé aux collègues non pactés-es !

En annonçant pendant sa campagne qu'il n'y aurait plus d'« heures perdues », Emmanuel Macron n'imaginait pas encore la résistance de la profession à s'engager dans le Pacte. Ainsi, faute de volontaires au Pacte pour assurer la mission prioritaire des RCD (remplacements de courte durée, c'est-à-dire sur moins de 15 jours), le ministre Gabriel Attal a sommé, à la rentrée de septembre, son administration de réduire toutes les absences des professeur-es en annulant des sorties pédagogiques, des voyages scolaires, et en reportant la formation continue en dehors du temps de service.

## PLAN ANNUEL À SURVEILLER

Outre ces consignes autoritaires et vexatoires pour nos métiers, un plan annuel de remplacement doit être présenté en conseil d'administration dans chaque établissement. Prévu par le décret n° 2023-732 du 8 août 2023, ce plan, contrôlé deux fois l'an par le rectorat, liste les

**LE PLAN PRÉSENTÉ OBLIGATOIREMENT EN CONSEIL D'ADMINISTRATION NE SAURAIT CONTRAINDRE LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES.**

mesures prises par l'établissement pour assurer toutes les heures à l'emploi du temps des élèves. La possible mobilisation des AED pour surveiller des séquences numériques et les conditions de sollicitation des collègues pactés-es (délais de prévenance, nombre de créneaux exigibles) doivent y figurer. Toute autre considération est à proscrire :

en aucun cas, le plan ne peut imposer une harmonisation des pratiques et progressions pour faciliter l'intervention d'un tiers dans la classe ou une mise à disposition de contenus numériques pour occuper les élèves.

## PAS DE PACTE, PAS D'OBLIGATION

Le décret de Robien a été abrogé l'été dernier mais la possibilité d'assurer du remplacement sur la base du volontariat demeure, avec des HSE spécifiques toujours disponibles et bien distinctes de la rémuné-

ration du Pacte. Les collègues TZR doivent exiger un arrêté d'affectation rectoral pour toute suppléance. Le plan annuel n'a pas à préciser ces dispositions puisqu'elles sont de droit pour les personnels dans tous les cas.

## AED ET RCD : LA PERMANENCE RÉINVENTÉE

Le décret n° 2023-732 permet aux chef-fes d'établissement de recourir aux AED bien qu'ils ou elles ne soient pas éligibles au Pacte, pour « la surveillance d'apprentissages sur supports numériques ». Les AED sollicités-es en dehors de leur emploi du temps peuvent toucher des « heures supplémentaires de continuité pédagogique » dans le cadre d'une dotation spécifique de l'établissement. Aucune formation spécifique des AED n'est prévue car pour le ministère, il ne s'agit que de surveillance et de discipline. La surveillance d'une évaluation ou d'un devoir « blanc » peut également tenir lieu de RCD.

Pour le SNES-FSU, l'appel aux services des AED ne doit pas amoindrir des moyens qui ne permettent déjà pas d'assurer de bonnes conditions d'encadrement et de surveillance. Cette mesure méconnaît l'état des vies scolaires déjà en sous-effectif et fait peser sur elles et sur des AED aux conditions de travail notoirement dégradées, une tâche supplémentaire.

## PASSAGE AU CA

Le passage en CA du plan annuel doit permettre de convaincre les parents d'élèves que le remplacement est un acte pédagogique qui ne s'improvise pas. Il s'agit aussi de dénoncer la pression mise sur les personnels enseignants et de vie scolaire alors que les rectorats n'arrivent pas à répondre aux difficultés de remplacement faute de personnels.

Plus d'information ici :



CONGRÈS  
NATIONAL

2024

LA ROCHELLE



ACPM



L'Université Syndicaliste, pages spéciales de L'US n° 841 du 21 janvier 2024, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré (FSU) : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 - Directeur de la publication : Gwénaél Le Paih (gwenael.le-paih@snes.edu) - Imprimerie R.A.S., 6 Avenue de Tissonvilliers, 95400 Villiers-le-Bel. - N° CP 0124 S 06386 - ISSN n° 0751-5839 - N° agrément Belgique : P929187 - Dépôt légal à parution.